

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Assouplissement des restrictions sanitaires au Kivalliq

Iqaluit (Nunavut), le 6 avril 2021. – Aujourd’hui, le D^r Michael Patterson, administrateur en chef de la santé publique, a annoncé que les mesures de santé publique seraient modifiées dans la région du Kivalliq.

« Voilà plus de trois semaines qu'aucun cas de COVID-19 n'a été signalé à Arviat, indique le Dr Patterson. Il n'y a pas eu de cas actif dans la localité depuis le 20 mars, et il n'y a eu aucun cas recensé dans le reste de la région. Par conséquent, nous pouvons réassouplir les mesures sanitaires partout dans la région du Kivalliq. Certaines ordonnances de santé publique entreront en vigueur demain, mais nous demandons à la population de faire preuve de patience le temps que municipalités et organisations fassent le nécessaire pour appliquer les nouvelles mesures. »

À Arviat, le port du masque reste obligatoire et les rassemblements intérieurs privés sont toujours limités à cinq personnes, en plus des membres du ménage. Les assouplissements qui entreront en vigueur le 7 avril sont les suivants :

- Dans les espaces publics, comme les arénas et les lieux de culte, les rassemblements intérieurs ne dépassant pas 50 personnes ni 50 % de la capacité de l'endroit sont autorisés.
- Les rassemblements extérieurs ne dépassant pas 50 personnes, avec distanciation physique, sont autorisés.
- Il est permis de s'entraîner en solo avec un masque partout où sont organisées des séances d'entraînement.
- Les établissements de soins de longue durée, les centres de soins continus, les foyers d'accueil et les centres de santé peuvent autoriser la présence de deux visiteurs de la famille immédiate des résidents. Le port du masque est obligatoire pour les visiteurs, et conseillé chez les enfants de deux à quatre ans.

Le 12 avril, les écoles d'Arviat passeront au stade 2 du *Plan de réouverture des écoles du Nunavut 2020-2021*.

Par ailleurs, de nouvelles mesures de santé publique entreront en vigueur le 7 avril dans le reste du Kivalliq. Il s'agit des mesures déjà en vigueur dans le reste du territoire :

- Le nombre de personnes permises lors de rassemblements intérieurs privés passe à 15, plus les membres du ménage, celui lors de rassemblements dans des espaces publics, dont les lieux de culte, à au plus 100 personnes ou 75 % de la capacité de l'installation.
- Les piscines publiques, les centres de loisirs, les salles d'entraînement, les galeries, les musées et les bibliothèques peuvent accueillir au plus 25 personnes ou 50 % de leur capacité. Les séances de groupe sont limitées à 25 personnes.
- Les arénas peuvent accueillir au plus 50 personnes ou 50 % de leur capacité.
- Les édifices, les terrains de jeu publics, et les parcs municipaux et territoriaux peuvent rouvrir.

Les cliniques de vaccination sont toujours ouvertes au Nunavut. Pour prendre rendez-vous, communiquez avec votre centre de santé. Sécuritaire et efficace, le vaccin représente la meilleure protection contre la COVID-19.

Pour connaître les mesures de santé publique en vigueur, consultez la page <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/lapproche-du-nunavut>.

Pour en savoir plus sur la campagne de vaccination contre la COVID-19 du Nunavut, rendez-vous à l'adresse <https://gov.nu.ca/fr/sante/information/vaccination-contre-la-covid-19>.

###

Renseignements aux médias

Chris Puglia
Gestionnaire par intérim, Communications
Ministère de la Santé
867 975-5949
cpuglia@gov.nu.ca

News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Tuhagtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.